

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20241213-D\_13\_12\_24\_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024  
Publication : 19/12/2024

**Délibération n°13-12-2024-002**

8.2 Aide sociale

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Vendredi 13 décembre 2024*

Date de convocation	6 décembre 2024
Date d'affichage	6 décembre 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	50 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 13 décembre 2024 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Beillé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 39 - M. Serge AUGER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

**Pouvoirs** : 11 – M. Éric BARBIER ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER, M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre TORCHÉ, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS.

**Etaient excusés** : 5 - M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Éric DESCOMBES, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Arnault de CALONNE

## **SANTE : PROJET DE CAMION DE SOINS**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,

**EST INFORME** que dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Pays de La Loire pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires sous-dotés, l'association À vos Soins a été sélectionnée pour mener une expérimentation innovante avec un camion de soins mobile sur une intercommunalité de la Région. La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a été identifiée comme territoire pilote pour ce projet. Celui-ci représente une opportunité pour répondre aux défis liés à la désertification médicale et renforcer les actions de prévention en santé.

**PREND ACTE** que le projet de camion de soins vise à expérimenter pendant quatre ans une solution mobile et novatrice pour pallier les difficultés d'accès aux soins rencontrées par les habitants. Ce camion, entièrement électrique, sera équipé de quatre salles de consultation, dont deux dédiées à la médecine générale et deux à des consultations pluridisciplinaires, ainsi que d'un espace d'accueil et d'orientation. Il pourra accueillir simultanément trois internes de la faculté de médecine d'Angers, dans le cadre de leur stage de six mois de 3<sup>ème</sup> année d'internat, et sera supervisé par un médecin coordonnateur.

**APPREND** que les objectifs du projet sont multiples : il s'agit non seulement d'améliorer l'accès aux soins, notamment pour les patients sans médecin traitant, mais aussi de renforcer la prévention en santé grâce à des actions spécifiques menées sur le terrain. À terme, cette initiative entend également attirer de jeunes médecins en leur faisant découvrir les potentialités du territoire intercommunal, dans le but qu'ils choisissent de s'y installer durablement.

**EST AVISE** que le projet repose sur plusieurs partenariats, notamment avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour élaborer un projet de santé cohérent avec les dispositifs existants, et avec la faculté de médecine d'Angers, qui intègre cette expérimentation dans le cursus de ses internes. La livraison du camion est prévue pour octobre 2025, et l'expérimentation se déroulera jusqu'en octobre 2028. Des actions de préparation sont d'ores et déjà lancées, tant sur le plan pédagogique que sur le plan logistique.

**EST INFORME** que la Communauté de Communes et les Communes sont appelées à jouer un rôle clé pour que le projet réussisse. Il s'agira notamment de renforcer les relations avec les professionnels de santé locaux, en particulier avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), de mobiliser les associations du territoire pour développer des actions de prévention adaptées aux besoins des habitants. Par ailleurs, un soutien logistique sera nécessaire pour mettre en place une borne de recharge pour le camion, trouver un espace de stockage sécurisé et identifier les lieux adaptés à l'organisation des consultations et des actions de sensibilisation.

**PREND ACTE** que l'investissement initial pour ce projet est pris en charge par la Région, tandis que le fonctionnement sera assuré par l'association À vos Soins, avec des aides à l'amorçage pour les premières années.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**Afin de formaliser l'engagement de la collectivité dans ce projet et d'accompagner sa mise en œuvre, le conseil communautaire adopte une délibération de principe,**

**VALIDE** le projet et sa mise en œuvre sur le territoire intercommunal.

**SOUTIENT** l'association À vos Soins dans ses démarches.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires pour faciliter le déploiement du camion de soins.

Fait et délibéré en séance publique  
Le 13 décembre 2024

Pour extrait conforme  
Le 16 décembre 2024

Le Président

M. Didier REVEAU

